

ANNEXE 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles L'organisme de formation La bulle du bien-être, ici nommé le prestataire, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles s'appliquent pour les formations dispensées en présentiel comme celles en classe virtuelle et effectuées par des plateformes dédiées et sécurisées.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Le prestataire peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

DÉFINITIONS

- **Formation en présentiel** : formation dispensée dans nos locaux par La bulle du bien-être afin d'y dispenser des formations ;
- **Formation en classe virtuelle en direct** : formation dispensée en direct et de façon interactive par le biais d'une plateforme dédiée et sécurisée ;
- **Formation asynchrone** : formation dispensée par l'intermédiaire d'une plateforme d'e-learning ;
- **Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux mis à disposition par le client ou loués par La bulle du bien-être dans ce but ou à distance ;
- **Client** : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- **Stagiaire** : personne physique qui bénéficie de la formation ;
- **Site** : site internet www.labulledubienetre.fr
- **Prestataire** : L'organisme de formation La bulle du bien-être

MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués sur le site, le devis, la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, La bulle du bien-être étant exonérée de TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code Général des Impôts. Une fois que le contrat ou la convention est retourné signé, une facture sera adressée à l'adresse email renseignée par le client lors de son inscription. Sauf indication contraire mentionnée sur la facture, le délai de règlement des sommes dues par le Client au Prestataire est fixé à réception de facture.

PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire à une formation, le client doit soumettre une demande de formation par email, ou via le formulaire d'inscription présent sur le site internet de La bulle du bien-être. Un contrat ou une convention sera alors établi, et l'inscription sera validée à réception de ce document signé. Cette

acceptation doit être transmise au moins 10 jours ouvrés avant la formation si celle-ci se déroule en direct.

RESPONSABILITÉ

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur du Prestataire et, le cas échéant, celui applicable aux locaux concernés, lesquels sont portés à sa connaissance.

Le prestataire ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

RETARD DE PAIEMENT

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, le prestataire se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

CONVOCATION – ATTESTATION DE PRESENCE

A la validation définitive de l'inscription, un mail est adressé au client. Ce document reprend les informations du déroulement de la formation : titre, date(s) et les horaires.

Lorsqu'il s'agit d'une formation en présentiel, le lieu où la formation se déroulera y est également indiqué. Ce mail fait alors office de convocation et La bulle du bien-être ne fait pas de relance avant le début de la formation, sauf cas exceptionnel.

Lorsque la formation est dispensée à distance en direct, entre 48 et 24 heures avant le début de la formation, le prestataire transmet à l'adresse email du stagiaire inscrit le lien d'accès à la salle virtuelle dans laquelle la formation se déroulera.

Lorsque la formation est dispensée en e-learning, un mail est adressé pour rejoindre la plateforme et ce au plus tard 48h après réception du règlement de la facture. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation. Pour les formations en e-learning, un système d'horodatage est mis en place.

DURÉE ET ANNULATION

La durée d'une prestation ne peut excéder un an. Toute commande est due dans son intégralité dès validation de la convention ou du contrat et ne peut faire l'objet d'une annulation.

Au terme de la prestation ou au bout d'un an après le démarrage de la formation concernant les formations en e-learning :

- la prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante ;

ANNEXE 1 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- le Prestataire se trouve déchargé de ses obligations relatives à l'objet du présent devis.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les formateurs du prestataire, sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif aux formateurs du prestataire. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par La bulle du bien-être est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle. Les supports de formation tels que les livrets sont quant à eux utilisables dans le cadre de la pratique professionnelle du stagiaire et ce pour un usage individuel.

CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de La bulle du bien-être ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel en adressant un email à contact@labulledubienetre.fr

Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, en s'adressant au Prestataire.

LITIGES

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par le prestataire, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent. Pour les services au particulier, et uniquement après avoir réalisé une demande écrite dont la réponse ne lui a pas donné satisfaction ou en l'absence de réponse dans un délai d'un (1) an, l'utilisateur peut avoir recours à un médiateur de la consommation en vue de sa résolution amiable. Les parties du litige restent cependant libres d'accepter ou bien de refuser le recours à la médiation de la consommation. En cas de recours à la médiation de la consommation, la solution proposée par le médiateur peut être acceptée ou refusée par les parties. Les coordonnées et l'adresse du site Internet du médiateur compétent figurent ci-dessous. Le Médiateur peut être saisi directement via son site Internet.

CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND Site internet : <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

13. RELATIONS CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au prestataire par téléphone au 06 75 23 92 25 du lundi au vendredi, de 9h à 17h et sera rappelé dans les plus brefs délais. Il peut également transmettre un email à contact@labulledubienetre.fr